

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des Commissaires du Gouvernement  
auprès des Pôles académiques**

**A.Gt. 11-10-2024**

**M.B. 08-11-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 60 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2024 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques ;

Considérant le départ de Monsieur Nicolas ZDANOV et le détachement de Monsieur Thierry ZELLER, respectivement en charge des Pôles académiques hainuyer et Liège-Luxembourg ;

Sur la proposition de la Ministre en charge de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Monsieur Nourdine TAYBI est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Liège-Luxembourg.

**Article 2.** - Monsieur Michel CHOJNOWSKI est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Louvain.

**Article 3.** - Monsieur Marc MAYNE est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.

**Article 4.** - Monsieur Jérémie TOJEROW est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique hainuyer.

**Article 5.** - Monsieur Cédric VOLCKE est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Namur.

**Article 6.** - Le mandat des Commissaires du Gouvernement visés aux articles 1 à 5 du présent arrêté prend cours le 14 septembre 2024 pour prendre fin au terme de l'année académique 2025-2026, soit le 13 septembre 2026.

**Article 7.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2024 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques est abrogé.

**Article 8.** - Le présent arrêté produit ses effets le 14 septembre 2024.

**Article 9.** - La Ministre en charge de l'Enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 octobre 2024.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,  
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE